

1. PRESENTATION

1.1. Objet

Le « Championnat de Bourgogne Franche-Comté Jeunes » (Championnat BFC Jeunes) est une compétition individuelle organisée par la « ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton » (LBFCBad) à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champion de Bourgogne Franche-Comté dans les cinq disciplines et dans les catégories d'âge suivantes :

- Simple Homme
- Simple Dame
- Double Homme
- Double Dame
- Double Mixte
- Juniors
- Cadets
- Minimes
- Benjamins
- Poussins

Conformément à leur règlement, en dehors de la catégorie Poussin, ces titres de champion régional sont qualificatifs pour les championnats de France Jeunes (ainsi qu'éventuellement le titre de vice-champion si la compétition est accueillie par la LBFCBad).

En fonction des conditions d'accueil et du souhait du club accueillant, le tableau principal pourra être complété par un tableau promotion.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif du championnat BFC Jeunes, ci-après désigné « le championnat ». Il est complété par le règlement cadre des compétitions ligue et un éventuel règlement particulier.

1.2. Organisation saison 2019-2020

Le championnat se déroulera les samedi et dimanche 25 et 26 janvier 2020 au Gymnases du District et au Cosec de Morteau (11 terrains). L'organisateur retenu est le Badminton Val de Morteau (BVM).

Aucun tableau promotion n'est proposé.

2. CRITERES DE PARTICIPATION

2.1. Licences et nationalité

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés, au plus tard le 10 janvier 2020, à une instance affiliée à la LBFCBad et ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition.

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement fédéral du statut des étrangers, chapitre 2.2 du guide du badminton, article 3. Concrètement :

3. Participation des licenciés étrangers aux championnats nationaux individuels

Seuls les joueurs et joueuses titulaires d'une carte d'identité ou d'un passeport français sont autorisés à participer aux championnats de France individuels et aux étapes des circuits qualificatifs pour ces championnats.

Une dérogation sera accordée aux joueurs étrangers sélectionnables en équipe de France au regard des règles de la BWF en la matière, à la date de clôture des inscriptions du championnat.

Les joueurs et joueuses ayant une double nationalité peuvent s'inscrire aux championnats individuels des autres pays dont ils possèdent la nationalité.

2.2. Catégorie d'âge et surclassement

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior qui peuvent s'inscrire dans leur catégorie ou celle immédiatement supérieure (ou plus, sur avis motivé de l'ETR).

2.3. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux de la semaine de validation des inscriptions, soit ceux du Jeudi 9 janvier 2020.

La valeur de chaque paire sera estimée suivant la somme des CPPH.

Pour les simples comme pour les doubles, les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

2.4. Critères de qualification

Les champions départementaux doivent être issus d'un championnat départemental régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs ne pourra donc pas proposer de champion départemental.

Ne sera pris en compte que le palmarès des séries les plus hautes organisées dans chaque catégorie. Les vainqueurs départementaux de tableaux de promotion ne sont pas considérés par ce règlement comme champions départementaux.

2.4.1. Tableau principal

Dans chaque catégorie, seront automatiquement qualifiés pour le tableau principal de toutes les disciplines (simple, double et mixte) avec le partenaire de leur choix :

- 2 joueurs sur wild-card ETR facultatives : demande à envoyer au coordonnateur ETR.
- Les 7 champions départementaux
- 1 invitation pour un licencié du club organisateur

Dans chaque catégorie et pour chaque discipline, seront qualifiés pour le tableau principal :

- Les joueurs ou paires les mieux classés au CPPH pour compléter le tableau à 12

2.4.2. Constitution des paires de doubles

- La constitution des paires est libre
- Les inscriptions « au choix » sont encouragées dans le but de favoriser la pratique du double chez nos jeunes compétiteurs. La constitution de ces paires sera faite au bénéfice des meilleurs CPPH dans le tableau concerné, puis du CPPH de simple, puis de la moyenne des CPPH de chaque tableau, le but étant de former les paires aux plus forts potentiels

2.4.3. Remplaçants

Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Diffusion des invitations

Les invitations, accompagnées de la liste des vainqueurs des championnats départementaux disputés, sont envoyées à tous les clubs de la ligue selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations au plus tard le lundi 2 décembre
- Relances les lundis 16 décembre et 6 janvier
- Date limite d'inscription : samedi 11 janvier 14h
- Diffusion des participants retenus et de la liste d'attente : vendredi 17 janvier
- Tirage au sort entre 9 et 5 jours avant la compétition
- Envoi des convocations le mardi 21 janvier

3.2. Modalités d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement. L'inscription s'effectue via badnet dans les délais mentionnés au § 3.1 ci-dessus. Demande à faire à Badnet contact@badnet.org en cas d'identifiants club égarés.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par la LBFCBad aux clubs à l'issue de la compétition.

Pour rappel, les joueurs sans partenaires de double ou mixte sont autorisés, et même invités, à s'inscrire au choix.

Les joueurs n'ont pas l'obligation de s'inscrire dans la même catégorie en double, mixte ou simple.

3.3. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 10€ pour un tableau, 14€ pour deux tableaux, 18€ pour 3 tableaux.

4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

4.1. Horaires indicatifs

Rappel : Aucune compétition jeune qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h.

- Première journée : samedi à partir de 10h et jusqu'à 20h
 - Samedi matin : Mixte en intégralité
 - Samedi après-midi : Simples, phases qualificatives
- Deuxième journée : dimanche de 8h30 à 17h00 (remise des récompenses incluse).
 - Dimanche matin : Doubles, phases qualificatives
 - Dimanche après-midi : Phases finales et remise des récompenses.

4.2. Tableaux

Chaque tableau est limité à 12 joueurs ou paires.

Dans le respect des impératifs techniques de l'organisation et des horaires indicatifs :

- Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 (de préférence) ou de 4 avec 2 sortants ou, le cas échéant, sous forme de poule unique de 3, 4 ou 5.
- Si besoin, une limitation du nombre de sortant par poule ou un tableau à élimination directe sera mise en place en Mixte puis en Double et enfin en simple.

Il n'y aura pas de matchs pour la troisième place (petite finale).

L'organisation favorisera une séparation par provenance en poules entre les Codeps.

4.3. Ajustements

4.3.1. Tableau non remplis

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de limiter le nombre de places attribuées aux meilleurs CPPH afin de réduire la taille des tableaux non remplis au multiple de 3 directement inférieur (11 inscrits => tableau à 9 par exemple).

4.3.2. Augmentation de la taille des tableaux

Une fois les inscriptions enregistrées, la taille des tableaux les plus demandés pourra être augmentée.

4.4. Remplacement

Rappel : RGC, Article 2.17 « [...] Les joueurs placés en liste d'attente sont considérés comme étant non-inscrits à la compétition ».

L'organisateur est donc tenu de demander l'accord du remplaçant potentiel avant repêchage.

4.4.1. Tableau principal

En cas de forfait dans un tableau principal, la place libérée est attribuée d'office suivant la liste des remplaçants, dans l'ordre de la liste.

4.4.2. Double

Dans la limite du RGC (et particulièrement de l'article 3.2.5), en cas de forfait d'un joueur en double, le joueur restant est autorisé à se maintenir avec le remplaçant de son choix, y compris sur proposition par l'organisateur des joueurs au choix disponibles.

5. DIVERS

5.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés, y compris pour les poussins. Le volant officiel est : Forza S6000.

5.2. Salles

L'infrastructure est composée de trois salles : District, Annexe et Cosec.

- **District** : les volants touchants la structure ou les éléments suspendus seront comptés faute en jeu et au service. Une chambre d'appel sera organisée à proximité de la table de marque.
- **Annexe et Cosec** : les volants touchants la structure ou les éléments suspendus seront à remettre un maximum de deux fois au service et seront comptés faute en jeu
- **Annexe** : cette salle n'accueillera que des matchs de la catégorie poussin, sera utilisée au minimum et servira principalement de salle d'échauffement.

Les joueurs appelés en chambre d'appel ou à disputer leur match devront s'y rendre avec tout l'équipement nécessaire

5.3. Coaching

En application du «GUI31A10_DP_InterdictionConseilJeunesJoueurs», le coaching entre les points est interdit pour les catégories d'âge poussins et benjamins et n'est autorisé que lors des pauses réglementaires (à 11 et entre deux sets).

Le coaching entre les points est autorisé pour les catégories d'âge minime, cadet et junior.

5.4. Points particuliers

Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes minimum.

Le temps de prise de contact avec le terrain, dit « échauffement », est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.

Le test des volants devra s'effectuer dès l'arrivée sur le terrain.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi.

5.5. Scoring

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur.